



Le Sénat retarde encore l'adoption des lois sur la fin de vie

Le Sénat serait-il prêt à tout pour s'opposer à l'adoption des deux propositions de loi sur la fin de vie, votées par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture ? La présidence et la commission des affaires sociales en charge de l'organisation du débat ont reporté l'examen de ces propositions par la Haute-Assemblée en deuxième lecture, initialement prévu le 3 avril, au... 11 mai 2026. Cette date sera-t-elle maintenue ?

Déjà, au mois d'octobre 2025, le Sénat avait différé l'examen des propositions de loi, sans autre justification que son intention de ralentir le processus démocratique entre les deux chambres. L'argument selon lequel la question aurait été insuffisamment étudiée est irrecevable : depuis la première proposition de loi due au Sénateur Henri Caillavet en 1978, il y a plus de quarante ans, vingt et une autres portant sur le même objet ont été déposées au Parlement.

Cette attitude fait fi de l'opinion des Français, favorables à plus de 80% à une loi sur l'aide active à mourir. Elle tient pour nul l'avis de la Convention Citoyenne, favorable à 75 %. Elle fait semblant d'ignorer les votes des députés, qui se sont clairement prononcés à trois reprises pour une loi offrant aux malades la possibilité de bénéficier d'une aide active à mourir (les 8 avril 2021, 27 mai 2025, 25 février 2026).

Comment ne pas y voir une manœuvre politicienne visant à ralentir, à défaut de l'empêcher, l'aboutissement d'un débat démocratique pourtant attendu par une large majorité de citoyens, et en particulier les malades ?

Le Collectif Laïque National rappelle que la liberté, la dignité et l'égalité doivent guider les choix publics, y compris dans les moments les plus intimes de l'existence. Empêcher le débat ou le retarder indéfiniment revient à priver les citoyens de leur droit à une fin de vie choisie, accompagnée et digne.

Le Collectif Laïque National continuera de se mobiliser aux côtés des acteurs engagés sur ce dossier pour que ce droit devienne enfin une réalité.

Fait à Paris, le 02 avril 2026

LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

Agir pour la Laïcité et les valeurs républicains
Association des Libres Penseurs de France
Association Européenne de la Pensée Libre (A.E.P.L.)
Association Laïcité-Liberté
Association Libres MarianneS
Cercle Ferdinand Buisson
Chevalier de la Barre (Le)
Comité - Laïcité - République
Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL76
Egalité, Laïcité, Europe - EGALE
Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)
Grand Orient de France
Grand Orient Latino Américain
Grande Loge Féminine de France
Grande Loge Mixte Universelle
Laïcité 18
Laïcité 40
Ligue du Droit International des Femmes (la) - (L.D.I.F.)
Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis (OLSD)
Union des Familles Laïques - (U.F.A.L.)
Unité Laïque